

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 mai 2025

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt et unième jour de mai deux mille vingt-cinq (21/05/2025) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Héraultville.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

Adoption de l'ordre du jour

Re 25-05-103

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2025;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Ressources humaines :
 - a) Autorisation d'ouvrir un poste pour pourvoir le remplacement d'un employé ayant quitté;
 - b) Autorisation d'ouvrir un nouveau poste d'agent à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants;
 - c) Adoption d'une politique d'utilisation de l'intelligence artificielle;
 - d) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-200 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac;

- e) Embauche d'étudiants pour Espace Mékinac;
- 7. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Adoption du rapport d'activités au 31 décembre 2024;
 - b) Volet 2 – Développement territorial
 - i. Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité;
 - ii. Adoption des priorités régionales 2025-2026;
 - c) Volet 4 – Vitalisation :
 - i. Recommandations du comité de vitalisation;
 - ii. Adoption de la reddition de compte;
- 8. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- 9. Adoption de la planification stratégique de développement économique;
- 10. Adoption du règlement numéro 2025-199 ayant pour but de remplacer le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle;
- 11. Participation au souper-bénéfice du Club de golf le Saint-Rémi;
- 12. Schéma d'aménagement et de développement régional :
 - a) Résolution d'intention de la MRC de Mékinac en vue d'entreprendre la révision de son schéma d'aménagement et de développement;
 - b) Approbation de la recommandation du comité de sélection relative à l'appel d'offres de services professionnels en aménagement du territoire;
- 13. Autorisation de signer un contrat pour le développement des bornes touristiques;
- 14. Avis de conformité :
 - a) Avis de conformité pour le règlement de lotissement numéro 550-2025 de la ville de Saint-Tite;
 - b) Avis de conformité pour le règlement de zonage numéro 549-2025 de la ville de Saint-Tite;
- 15. Adoption du rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risque en incendie (SCRI);
- 16. Varia :
 - a) Priorisation des demandes au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques (PAV);
 - b) Don à la Fondation québécoise du Cancer;
- 17. Questions de l'assemblée;
- 18. Levée de l'assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 16 avril 2025 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2025.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	<u>140 050.54</u>
-----------------------------------------------------------	-------------------

<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>5 808.46</u>
---------------------------------------------	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	435.75
Telus Mobilité	151.33
Xittel télécommunications	659.05
Desjardins frais de paie	206.05
Desjardins assurances collectives	16 510.57
Servitech	10 425.50
Energycycle	151 200.33
RREMQ	39 685.36
Fournitures de bureau Denis	549.60
Distribut'eau Plus	142.50
Boulangerie Germain	88.40
Solutions GRB Inc.	97 118.23
Microgest Informatique	10 859.18
Hydro-Québec	2 032.17
Icimédias	664.56
GYM GPS Énergie	309.99
AGRCQ	546.13
Chez Jacob	709.70
Telus	1 728.32
DHC Avocats	4 440.62
Service d'aide à l'habitation	1 575.16
Pluritec	16 551.23
Catapulte Communication	6 576.58
Sambba	3 104.33
Étude Cloutier, Samson & Francoeur Inc.	810.63
Club de golf le Saint-Rémi	1 954.58

Syndicat régional des employés municipaux du Québec	1 667.16
Fédération québécoise des municipalités	33 052.48
Carra	404.09
RL Distributeur	177.12
Festival Western	287.44
AGRCQ	632.36
Brûlerie Mékinoise	76.00
Marché Pronovost	393.21
Visa:	
Registre foncier	7.00
Informatique	164.61
Déplacement	4 944.38
Poste	1 452.41
Espace Mékinac	258.68
Pièces et accessoires	212.76
Compensation Collecte sélective :	
Municipalité de Trois-Rives	4 748.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	3 838.00
Municipalité de Grandes-Piles	5 558.00
Municipalité de Hérouxville	16 600.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	16 126.00
Municipalité de St-Adelphe	11 914.00
Municipalité de Ste-Thècle	30 433.00
Municipalité de St-Séverin	10 481.00
Ville de St-Tite	45 863.00

Total fournisseurs : 558 326.55

Service développement économique

URLSM	70.00
-------	-------

Total SDE : 70.00

FLI-FLS

ACCEO -Transphere FLI	101.73
ACCEO -Transphere FLS	88.28
ACCEO -Transphere FLI COVID	51.51
Site le Tournesol - FLI	4 000.00
Site le Tournesol - FLS	4 000.00
Site le Tournesol - FLI Relève	10 000.00

Total FLI-FLS : 18 241.52

Promotion touristique

Festival Western St-Tite	258.69
Canot Kayak Québec	1 034.78
Absolu	172.46

Total tourisme : 1 465.93

Espace Mékinac

Édith Béland (vente EM)	19.30
9149-7818 Québec Inc.	3 909.15
Hydro-Québec	710.02

Total EM : 4 638.47

Accueil et nouveaux arrivants

Festival Western St-Tite	402.41
Pico Tatouages temporaires Inc.	1 523.42
OZ Design	620.87
Ôze publicité	362.17

Total accueil : 2 908.87

Soutien aux entreprises AEQ

Chantal Blanchard auteure	900.00
Marie-Ève Arpin (Miam)	3 075.58

Total soutien : 3 975.58

Communauté entrepreneuriale de Mékinac

Zélia Galerie	304.68
MF Productions	2 299.50

Total CEM : 2 604.18

Loisirs et culture

Chez Jacob	1 365.33
Absolu	1 968.95
Ville de St-Tite	464.50

Total loisirs-culture : 3 798.78

Fonds région ruralité volet 2

Spectacles et productions DLM	4 950.00
Belle à croquer (Carte à gratter)	250.08
My Party (restaurant Ma-Mi) (cartes à gratter)	143.72
Centre nautique de Grandes-Piles (cartes à gratter)	114.98
Tournoi APBM St-Tite	50 000.00
CPE Les Soleils de Mékinac	500.00
Solutions Actweb (cartes à gratter)	2 409.87
Site le Tournesol	10 000.00
Ambitious Media Inc	3 650.46

Total FRR2 : 72 019.11

Cour municipale

Purolator	155.71
Lambert Therrien Avocats	2 328.24
Remboursement trop payé 807500392	33.00
AGCMQ	143.72

Total Cour municipale : 2 660.67

Baux de villégiature

Remb trop payé vente terrain 0041_18_2335	1 403.84
Remb trop payé vente terrain 0013_82_8405	9 001.45
Remb trop payé vente terrain 0041_18_1258	9 041.09

Total Baux : 19 446.38

Grand total : 836 015.04

TNO Mékinac

MRC de Mékinac - Enfouissement	1 489.87
--------------------------------	----------

Total TNO : 1 489.87

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	17.27
--------------	-------

Total PIR : 17.27

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 114.56

Rémunération des maires 10 272.66

Fournisseurs de biens et services

Télécommunications Xittel	670.11
Servitech	4 931.93
Direction de la Gestion de l'information foncière	408.00
Xerox	866.56
Boulangerie Germain	444.95
CTAM	58 852.00
Les Entreprises André Baker	2 759.40
Tremblay Bois Migneault Lemay	402.41

Total Fournisseurs de biens et services: 69 335.36

Communauté Entrepreneuriale de Mékinac

Centre de services scolaire de l'Énergie	500.00
Ôze publicité	74.73
Oh Ballons Créations	318.71

Total CEM : 893.44

Espace Mékinac

9476-9841 Québec Inc.	67.96
-----------------------	-------

Total EM : 67.96

Fond Région Ruralité 2

Fonds de développement économique LaPrade St-Maurice	2 415.00
------------------------------------------------------	----------

Total FRR2 : 2 415.00

Tourisme

OZ Design	11 698.71
-----------	-----------

Total Tourisme : 11 698.71

Accueil et Nouveaux arrivants

Municipalité de Grandes-Piles	114.98
-------------------------------	--------

Total Accueil : 114.98

Cour Municipale

Denis Carpentier	200.00
------------------	--------

Ministre des finances	19 427.00
-----------------------	-----------

Purolator	37.70
-----------	-------

Carpentier huissiers	406.84
----------------------	--------

SAAQ	605.00
------	--------

Remb trop payé 807510114	184.00
--------------------------	--------

Remboursement d'amendes:

Municipalité de St-Stanislas	1 544.25
------------------------------	----------

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	45.62
------------------------------------	-------

Municipalité de St-Grandes-Piles	16.07
----------------------------------	-------

Municipalité de Trois-Rives	674.74
-----------------------------	--------

Ville de St-Tite	10 782.46
------------------	-----------

Municipalité de Hérouxville	3 496.09
-----------------------------	----------

Municipalité de St-Adelphe	1 119.00
----------------------------	----------

Municipalité de St-Séverin	150.00
----------------------------	--------

Municipalité de Lac-aux-Sables	3 207.28
--------------------------------	----------

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	268.24
-----------------------------------------	--------

Municipalité de Ste-Thècle	940.02
----------------------------	--------

Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade	5 398.79
---------------------------------------	----------

Municipalité de Batiscan	380.00
--------------------------	--------

Municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan	1 399.06
-------------------------------------------	----------

Municipalité de Champlain	604.50
---------------------------	--------

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes	1 230.00
-------------------------------------	----------

Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	16 565.43
-------------------------------------------	-----------

Municipalité de St-Narcisse	357.93
-----------------------------	--------

Municipalité de St-Prosper-de-Champlain	220.00
-----------------------------------------	--------

TNO Mékinac	575.00
-------------	--------

Total Cour : 69 835.02

Grand total : 165 747.69

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 25-05-105

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 mai 2025 totalisant la somme de 1 001 762.73 \$ pour la MRC, 17.27 \$ pour le parc industriel régional et 1 489.87 \$ pour les TNO.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre Andrée Laforest, nous informe que la Mauricie bénéficiera d'un montant de 2 411 445 \$ dans le cadre du FRR – volet Rayonnement régional pour le sous-volet Priorités régionales;
- La ministre Andrée Laforest, nous informe que la MRC bénéficiera d'un montant de 5 042 733 \$ dans le cadre du FRR – volet Développement territorial et qu'une somme de 30% sera disponible dès l'année financière 2025;
- La ministre Andrée Laforest, nous informe que la MRC bénéficiera d'un montant de 2 799 249 \$ dans le cadre du FRR – volet Vitalisation et qu'une somme de 30% sera disponible dès l'année financière 2025-2026;
- Remerciement de l'UPA pour notre soutien à la Soirée des Gens de Terre et Saveurs 2025;
- Règlement 245-2024 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier certaines dispositions relatives à l'usage entreprise rurale;
- Dépôt d'une pétition demandant que le rôle foncier de Notre-Dame-de-Montauban soit révisé et réduit;

Dépôt de la correspondance

Re 25-05-106

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

RESSOURCES HUMAINES

Autorisation d'ouvrir un poste pour pourvoir le remplacement d'un employé ayant quitté

CONSIDÉRANT que madame Véronique Perron, coordonnatrice aux loisirs, à la culture et aux communications a annoncé qu'elle quittera ses fonctions le 4 juillet prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer;

Re 25-05-107

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser l'ouverture du poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture;

- De mandater monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint pour procéder aux démarches nécessaires, notamment l'élaboration de la description de poste, l'affichage et le processus de sélection;

Autorisation d'ouvrir un nouveau poste d'agent à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT la résolution 25-02-42 qui autorisait madame Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants à présenter une demande d'aide financière de 641 027.25 \$ au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT que le 13 mai dernier, la direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec nous informait l'octroi d'une aide financière de 580 972 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée à contribuer financièrement au soutien à l'accueil des nouveaux arrivants à la hauteur de 213 675.75 \$ provenant du Fonds région ruralité (FRR) – Volet 2 et maintient cette somme malgré la coupure de l'aide financière de 60 055.25 \$;

CONSIDÉRANT que le plan d'action déposé prévoit deux ressources à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;

Re 25-05-108

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser l'ouverture d'un poste d'agent à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants;
- De mandater monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint pour procéder aux démarches nécessaires, notamment l'élaboration de la description de poste, l'affichage et le processus de sélection;

Adoption d'une politique d'utilisation de l'intelligence artificielle

CONSIDÉRANT que l'intelligence artificielle est de plus en présente dans le cadre du travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) au sein de l'organisation afin d'en assurer une application responsable, éthique et conforme aux valeurs de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de protéger les renseignements personnels et les données confidentielles, en respectant les lois et règlements en vigueur au Québec, notamment ceux liés à la protection de la vie privée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser l'innovation en permettant l'utilisation de l'IA pour améliorer les services offerts à la population, tout en veillant à ne pas compromettre les droits fondamentaux des individus et de garantir une utilisation transparente, équitable et sécuritaire des technologies d'IA dans toutes les sphères d'activité de la MRC, en assurant un suivi rigoureux des pratiques et des outils employés;

Re 25-05-109

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la Politique favorisant une utilisation responsable de l'intelligence artificielle, telle que présentée.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-200 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2025-200 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Embauche d'étudiants pour Espace Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre un bureau d'accueil touristique (Espace Mékinac);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit respecter certains critères spécifiques afin d'obtenir son accréditation auprès de Tourisme Québec et offrir un service prolongé en période estivale (6 jours/7 de 9h à 17h);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'embauche d'un étudiant supplémentaire afin de couvrir toutes les heures d'ouverture pour la saison estivale 2025;

Re 25-05-110

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à l'embauche de Rosie Duchesneau et de reconduire l'emploi de Sarah Boivin, pour la période estivale 2025 afin de promouvoir les attraits touristiques de la région, et ce aux conditions établies dans la lettre de confirmation d'embauche.

FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR)

Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC : Adoption du rapport d'activités au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a délégué à la MRC de Mékinac la gestion de sommes liées à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC a employé ces sommes conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT le rapport d'activité 2024 présenté par Madame Nathalie Groleau, directrice générale dans la cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2;

Re 25-05-111

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le rapport d'activité au 31 décembre 2024 tel que présenté et de le publier sur le site internet de la MRC.

Autorisation de signer l'entente de développement territorial du FRR

CONSIDÉRANT que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial et du volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

Re 25-05-112

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente et d'autoriser Caroline Clément, préfète à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

Volet 2 – Développement territorial : Adoption des priorités régionales 2025-2026

CONSIDÉRANT l'entente pour le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Développement territorial à intervenir entre le ministère des Affaires municipales (MAM) et la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter annuellement ses priorités d'intervention et les publier sur le site internet de la MRC et les transmettre au ministère;

CONSIDÉRANT le document soumis et présentant les priorités d'intervention pour l'année 2025-2026;

Re 25-05-113

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

D'adopter les priorités d'intervention, pour l'année 2025-2026 dans le cadre de l'entente au FFR – Volet 2 – Développement territorial, suivantes :

Priorité 1 : Développer et mettre en place un projet structurant et novateur, afin de répondre à un ou des besoins/enjeux territoriaux, tels que la main-d'œuvre;

Priorité 2 : Agir pour l'attractivité de la région (promotion, aménagement du territoire, logement potentiel, culture, places en garderie, transport ...);

Priorité 3 : Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;

Priorité 4 : Contribuer au développement touristique, en considérant, en priorité, les enjeux issus de la planification stratégique en tourisme;

Priorité 5 : Intégrer un projet qui favorise l'achat local ou qui incite à consommer localement;

Priorité 6 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, ou de la culture entrepreneuriale, sur le territoire de la MRC de Mékinac;

Priorité 7 : Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entreprises agricoles, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique.

De publier les priorités d'intervention 2025-2026 sur le site internet de la MRC de Mékinac;

De transmettre les priorités d'intervention 2025-2026 au MAM, comme indiqué dans l'entente.

Volet 4 – Vitalisation : Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

Re 25-05-114

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants :

FRV4-25-13 – Amélioration des infrastructures de loisirs au club de ski de fond le Geai bleu : 85 000 \$, 75% du projet;

Volet 4 – Vitalisation : Adoption de la reddition de compte

CONSIDÉRANT que l'article 4.16 de l'entente de vitalisation signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit que la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement au ministère un rapport d'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT le rapport produit par M. Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications;

Re 25-05-115

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le rapport annuel du Fonds régions et ruralité – Volet 4 en date du 31 mars 2025, tel que présenté et de le publier sur le site internet de la MRC.

Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 25-05-116

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour le dossier suivant :

Charcuterie Lignée RR2

FLS : 10 000\$

Gestion MBPL inc.

FLI : 5 000\$

FLS : 5 000\$

FRR-volet 2 entreprises privées: 8 000\$

Adoption de la planification stratégique de développement économique

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC de Mékinac se dote d'une vision commune du développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir des orientations et axes d'interventions prioritaires pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de matérialiser ces priorités à travers un plan d'action porteur et réaliste, qui contribuera à la résilience économique du territoire;

Re 25-05-117

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le plan stratégique de développement économique 2025-2027 tel que présenté.

Adoption du règlement numéro 2025-199 ayant pour but de remplacer le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-163 sur la gestion contractuelle a été adopté par la MRC de Mékinac, le 14 mars 2018 et modifié le 16 juin 2021 par le règlement 2021-180 conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « CM »);

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer le Règlement de gestion contractuelle 2018-168 pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois ;

CONSIDÉRANT que ce règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 16 avril 2025 ;

Re 25-05-118

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le règlement numéro 2025-199 ayant pour but de remplacer le règlement 2018-168 sur la gestion contractuelle.

Participation au souper-bénéfice du Club de golf le Saint-Rémi

CONSIDÉRANT le club de golf le Saint-Rémi organisera, le 31 mai prochain, un souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT que tous les profits seront investis dans les installations du club de golf;

Re 25-05-119

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat de 3 billets au coût de 60 \$ chacun.

Schéma d'aménagement et de développement régional : Résolution d'intention de la MRC de Mékinac en vue d'entreprendre la révision de son schéma d'aménagement et de développement

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est tenue de réviser son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et aux nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), adoptées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement constitue un outil stratégique essentiel pour encadrer le développement harmonieux du territoire, tout en répondant aux enjeux locaux et régionaux en matière d'environnement, d'urbanisme, de transport, d'habitation et d'économie;

CONSIDÉRANT que cette révision permettra à la MRC de Mékinac de s'assurer que ses politiques d'aménagement respectent les principes de développement durable, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que cette démarche nécessitera une approche participative et concertée, impliquant les élus, les municipalités locales, les citoyens et les parties prenantes concernées;

Re 25-05-120

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac :

1. Entreprenne officiellement la révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD), conformément aux dispositions de la LAU, et en respect des OGAT;
2. Transmette une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'informer de l'engagement de la MRC dans cette démarche de révision;
3. S'engage à mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien ce processus, selon les étapes prévues par la LAU;
4. Assure la mise en place d'un processus de consultation publique structuré, afin de recueillir les perspectives des citoyens et des parties prenantes dans une optique d'ouverture et de transparence;

Schéma d'aménagement et de développement régional: Approbation de la recommandation du comité de sélection relative à l'appel d'offres de services professionnels en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a amorcé la révision de son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), conformément aux articles 5, 53 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la MRC, afin d'assurer une démarche transparente, équitable et conforme aux principes de saine gouvernance ;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation a analysé les propositions reçues selon la pondération « qualité-prix » prévue au devis ;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, dont trois ont été jugées conformes, soit celles d'Ædifica, APUR et BC2 ;

CONSIDÉRANT que la firme APUR – Agence de planification urbaine et régionale a obtenu le meilleur pointage global avec une cote de 2,95 et un prix de 425 800 \$;

Re 25-05-121

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l’unanimité des maires que la MRC de Mékinac retienne les services de la firme APUR – Agence de planification urbaine et régionale pour l’élaboration de son Schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR), tel que recommandé par le comité d’évaluation et d’autoriser madame Nathalie Groleau à signer tout document à cet effet.

Autorisation de signer un contrat pour le développement des bornes touristiques

CONSIDÉRANT qu’en 2024, la MRC de Mékinac s’est dotée d’une nouvelle image et signature pour le territoire;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu de faire une mise à niveau importante des bornes touristiques afin qu’elles reflètent la nouvelle image de la MRC;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de faire l’acquisition d’une nouvelle borne qui sera installée au bureau administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux à effectuer et les recommandations de madame Josée Beaudoin, coordonnatrice à l’offre touristique;

Re 25-05-122

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’octroyer le contrat de gré à gré à :

- Rum&Code pour la conception d’une application web au coût de 69 525 \$ excluant les taxes;
- Attractif pour l’achat d’une nouvelle borne au coût de 14 774 \$ excluant les taxes;
- Ambitious média pour le tournage de capsules vidéo au coût de 6 350 \$ excluant les taxes;

Ces sommes seront prises à même le projet FDT-R-20-03 du fonds régions ruralité (FRR) – Volet 2.

Avis de conformité pour le règlement de lotissement numéro 550-2025 de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT le schéma d’aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU) le règlement de lotissement numéro 550-2025;

Re 25-05-123

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l’unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

Règlement de lotissement numéro 550-2025

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité pour le règlement de zonage numéro 549-2025 de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement de zonage numéro 549-2025;

Re 25-05-124

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

Règlement de zonage numéro 549-2025

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Adoption du rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risque en incendie (SCRI)

CONSIDÉRANT le rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risque en incendie présenté par monsieur Éric Piché;

Re 25-05-125

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le rapport d'activité pour l'année 2024, tel que présenté.

Priorisation des demandes au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques (PAV)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles pour ce fonds d'aide s'élèvent à 400 000 \$;

CONSIDÉRANT les projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

Re 25-05-126

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser le financement des projets suivants, comme recommandé par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, le tout, pour un montant total de 363 100 \$:

numéro	Promoteur	Projet	Coût total	Aide accordée
PAV-2025-01	Grandes-Piles	Chemins Lac Fontaine et Lac Clair	25 044	11 900
PAV-2025-02	N-Dame-de-Montauban	Chemin Lac des Trois Camps	11 976	9 100
PAV-2025-03	Ste-Thècle	Chemin Canton-Le Jeune	43 283	35 600
PAV-2025-04	Trois-Rives	Chemins villégiature	92 059	71 100
PAV-2025-10	Lac-aux-Sables	Ponceau Missionnaire	58 058	
PAV-2025-05	Zec Tawachiche (LAS)	Côte chemin lac à la Dame	110 820	31 400
PAV-2025-06	Club Vlimeux (STR)	Chemin Lac Vlimeux	32 767	18 000
PAV-2025-07	ZEC Chapeau de Paille (TNO)	Route 4 sur 50 km	153 707	100 00
PAV-2025-08	Club Ecureuil inc.	Travaux 2024	9 848	1000
PAV-2025-09	Zec Gros Brochet (TNO)	Chemins de villégiatures	99 955	85 000

Don à la Fondation québécoise du Cancer

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la campagne corporative de la Fondation québécoise du Cancer;

Re 25-05-127

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer.

Questions de l'assemblée

Environ une dizaine de personnes sont présentes et questionnent le conseil.

Levée de l'assemblée

Re 25-05-128

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière